



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 80583

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des informations sur les transferts de propriété de monuments historiques de l'État vers les collectivités locales suite à la loi du 13 août 2004. Il souhaite connaître, région par région, les monuments qui ont été transférés, ainsi que les projets en cours.

Texte de la réponse

Le décret fixant la liste des monuments historiques susceptibles d'être transférés aux collectivités territoriales a été signé le 20 juillet 2005 et est paru au Journal officiel du 23 juillet 2005. Les collectivités territoriales disposent d'un délai de un an, à compter de cette publication, pour faire acte de candidature. Dans un premier temps, elles ont, comme prévu par les textes, formulé auprès des directions régionales des affaires culturelles des demandes d'information concernant les monuments transférables. Sur les 176 monuments proposés au transfert, 83 ont, à ce jour, fait l'objet d'une telle demande de la part d'une ou de plusieurs collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80583

Rubrique : État

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11419

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1851